

ENVIRONNEMENT

L'incinération des déchets verts STRICTEMENT interdite !

La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction de brûlage à l'air libre de déchets verts s'applique **sans aucune dérogation possible de la part de la municipalité.**



Déchetterie de la Brède :

Ouverte le lundi et mardi de 14h à 18h, du mercredi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h, le dimanche de 8h30 à 12h30.

Déchets verts : ramassage le 7 septembre 2021.

Rappel : Les branchages devront être présentés en fagots attachés d'1,5m de large au maximum. Les sacs devront être ouverts. Quantité maximale à ne pas dépasser par foyer : 1 mètre cube.



Déchets encombrants : ramassage le 14 octobre 2021.

Inscription obligatoire au **0 805 020 002**, au plus tard à 16h la veille du ramassage ou par mail :

dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com

encombrants.montesquieu@groupenicollin.com

CONSIGNES DE TRI (rappel)

Depuis le 1er janvier 2021, **le geste de tri est simplifié !** En pratique, une seule question : **c'est un emballage ?**

Tous les emballages ménagers sans distinction aucune sont à déposer dans le sac jaune : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires, pots de yaourts, ...

et tous les emballages en plastique sans exception.

Plus d'informations : cc-montesquieu.fr (consignes de tri)



RENTREE SCOLAIRE

Les vacances scolaires se terminent et la rentrée du 2 septembre se fera malheureusement dans le cadre de la crise sanitaire toujours présente.

C'est ainsi qu'un protocole et un cadre de fonctionnement classé niveau 2, ont été annoncés par le ministre de l'Education nationale, dont les grandes lignes sont les suivantes (*source : Académie de Bordeaux*) :

- Doctrine d'accueil : cours en présentiel en primaire.
- Protocole sanitaire : maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains, port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves en classes élémentaires, limitation du brassage par niveau obligatoire, désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service.
- Activités physiques et sportives : autorisées en extérieur et en intérieur avec respect d'une distanciation adaptée selon les pratiques sportives.
- Fermeture de la classe dès le 1^{ER} cas et poursuite des apprentissages à distance.

GRANDE FETE les 10, 11 et 12 SEPTEMBRE organisée en partenariat entre la Brigade d'Intervention Culturelle des Graves (BIC) et la municipalité : un programme complet vous a été distribué ces derniers jours.

Précision : un dépôt de gerbe au Monument aux morts est prévu le dimanche 12 septembre à 10H45. Il sera suivi d'un apéro-concert offert par la municipalité à partir de 11H30, à proximité du chapiteau.

Le maire et le conseil municipal

MISSION LOCALE DES GRAVES



La mission locale des Graves de Léognan assure une mission de service public pour l'insertion professionnelle de tous les jeunes de 16 à 25 ans des 13 communes de la Communauté de Communes de Montesquieu.

(Aide à l'orientation, formation, emploi, santé, logement, accès internet, documentation sur les métiers et secteurs professionnels...).

Plus d'infos sur :

www.missionlocaledesgraves.fr

<https://www.instagram.com/mldesgraves/>

<https://www.facebook.com/MLdesgraves>

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

FRANCE SERVICES

Vous souhaitez avoir des informations sur les impôts (impôt sur le revenu, impôts locaux, ...), être accompagné pour votre déclaration ? Des permanences sont organisées par France services à Léognan :

mercredi 8 septembre, mercredi 29 septembre, vendredi 8 octobre, mercredi 27 octobre, vendredi 5 novembre

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS au 05 57 96 96 70 – ou sur

<http://www.impots.gouv.fr/portail/contacts>



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Le ministère des Solidarités et de la Santé a conçu le site :

www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr

dans le cadre de sa stratégie « Tester, Alerter, Protéger » de lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Ce site s'adresse à tout un chacun. Il offre des **informations fiables, claires, et à jour** pour savoir comment agir au quotidien en fonction de l'évolution de l'épidémie et des règles sanitaires.



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

❑ CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ - PASSEPORT :

La commune d'Ayguemorte-Les-Graves n'est plus habilitée à instruire les dossiers de demande de carte nationale d'identité. Pour toute demande,

- prendre rendez-vous auprès d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes (La Brède, Villenave d'Ornon, Bègles, Talence, Gradignan...pour les plus proches, ou toute autre commune équipée, indépendamment du lieu de résidence).
- Effectuer une pré-demande en ligne sur le site : service.public.fr ou ants.gouv.fr

❑ CARTE GRISE, PERMIS DE CONDUIRE :

Déploiement généralisé des télé-procédures :

- ✓ Je fais mes démarches en ligne,
- ✓ Je gagne du temps,
- ✓ Je n'ai plus à me déplacer.

Le service ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) de la Préfecture de la Gironde vous informe sur toutes les questions relatives aux passeports biométriques, permis de conduire, cartes grises, et donne la possibilité **d'effectuer une pré-demande en ligne** afin de simplifier les démarches et gagner du temps....

Connectez-vous sur le site : <https://ants.gouv.fr/>



❑ LISTES ELECTORALES

Les personnes nouvellement installées dans la commune peuvent venir se faire inscrire en mairie.

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Conditions à remplir pour l'inscription sur la liste électorale :

- Être majeur.
- Avoir la nationalité française.
- Être domicilié sur la commune.

Conditions à remplir pour l'inscription sur les listes complémentaires :

- Être majeur.
- Avoir la nationalité de l'un des Etats de l'Union Européenne.
- Jouir de ses droits civiques en France et dans l'Etat d'origine.

Être domicilié sur la commune.

Il est conseillé de faire cette démarche le plus rapidement possible afin que votre inscription soit effective au moment du scrutin.

Inscription en ligne possible depuis le lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

